

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

**ARRÊTE DU PRESIDENT DE LA C.A.S.G.B.S.**  
**ARRP 19 - 25**

**Objet :** Fermeture annuelle de l'aire d'accueil de Bezons pour les gens du voyage

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Vu les statuts de la CASGBS,

Considérant le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bezons qui dispose que l'aire pourra être fermée 1 mois en août pour procéder à de gros entretiens ou aux travaux nécessaires de réparation ou pour des raisons d'hygiène ou nécessités d'entretien,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de maintenance sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Bezons,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- L'aire d'accueil des gens du voyage, située 72, rue Daubigny à Bezons, sera fermée du **lundi 29 juillet 2019 à 17 heures au lundi 26 août 2019 à 9 heures.**

**Article 2 :**

- Madame le Directeur Général des Services de la C.A.S.G.B.S. et Madame le Receveur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :**

- La présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

- L'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.

**Article 5 :**

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
078-200058519-20190513-ARRP19-25-AI  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

Fait au Pecq,  
Le, 13/05/2019

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération  
Saint Germain Boucles de Seine,

Pierre FOND  
Président  
Communauté d'Agglomération  
Saint Germain Boucles de Seine  
(Velines)

Pierre FOND



La présente décision publiée le 14/05/19  
est exécutoire à la date du 14/05/19  
en application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.

Le Pecq, le 14/05/19

Accusé de réception en préfecture  
078-200058519-20190513-ARRP19-25-AI  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019